



GFAM Béarn

Maison Priou 64230 ARBUS

<http://gfambearn.jimdo.com/>

outil de gestion collective du foncier
SCI particulière N° R.C.S Pau 348 576 018

Compte-rendu Assemblée Générale du GFAM Béarn du 06 octobre 2012

40 adhérents présents et 37 procurations.

1. Rapport d'activités

cf. convocations (voir site/gfambearn/AG2012-convocation).

Constatation qu'il y a eu beaucoup d'action de la part du Comité de Gérance (CG); c'est super; par contre, ce serait bien d'en informer l'ensemble des adhérents, pour une éventuelle participation.

Il y a urgence à relancer le réseau des porteurs de part, c'est à dire que chacun se sente concerné pour mobiliser autour de lui.

Vote du rapport: oui à l'unanimité.

2. Rapport financier

cf. convocation (voir site/gfambearn/AG2012-convocation).

Vote du rapport: oui à l'unanimité.

3. Renouvellement du Comité de Gérance

Le tiers sortant: Emilienne Biscar, Mireille Bonhomme, Danielle Bourchanin, Sylvie Bourse, Jean-Louis Miramon, Muriel Dufays.

Démission de Dominique Pétuya.

Isabelle Millard souhaite entrer dans le Comité de Gérance (CG).

Vote: M. Bonhomme, D. Bourchanin, S. Bourse, J-L. Miramon, M. Dufays, et I. Millard sont élus à l'unanimité. Il y a donc 18 membres au CG.

Les autres membres des deux autres tiers sont : Maxime Bajas, Roger Bourchanin, Josette Bur, Francis Castéra, Frédéric Chavagneux, Christian Desbats, Gérard Dufays, Louis Gandon, Marc Peyrusqué, Blaise Sivadon, Monique Sivadon, Jean-Joël Torregrosa.

Discussion:

- c'est bien de ne pas être trop nombreux au CG pour les prises de décision.
- c'est aussi une richesse
- c'est plus stressant de prendre des décisions quand on n'est pas nombreux.
- les décisions au CG, selon l'art 36 de nos statuts, doivent être prises au 2/3 des membres.
- c'est une chance pour la démocratie.
- lors de décisions importantes à prendre, nous devons faire le tour des absents ??



4. Approbation du capital social

Au 1er octobre 2012, il est de 96 200 €, divisé en 1924 parts sociales de 50 €.

Vote: oui à l'unanimité.

Il est rappelé que le montant maximum du capital social de notre GFAM est de 120 000€.

5. Point sur le projet de Gey

Présentation d'un croquis de l'extension envisagée de la grange Lahorgue.

Devis: 8200 € pour le bois, couverture et quincaillerie

10 000€ pour le terrassement

2000 € pour la maçonnerie.

Discussion:

- entre le devis initial et le coût final, il faut prévoir une marge.
- selon les délais de construction, il faut prévoir une inflation des devis.
- c'est un chantier qui nécessitera beaucoup de main d'oeuvre.
- urgence de régler le problème du stockage du fourrage.
- peut-on envisager un bâtiment provisoire sur pilotis?
- et la plate-forme de retournement?
- c'est une grosse somme supplémentaire; il faut trouver une solution alternative.
- c'est à une Commission technique de proposer différents scénaris, et au CG de faire le choix final.
- pour d'autres, c'est à l'AG de faire ce choix .
- c'est à Jean-Joël de donner ses priorités: un abri provisoire réalisable rapidement, ou une construction adaptée et plus fonctionnelle mais différée dans le temps (2 à 3 ans).
- du matériel est prêt pour la réfection du fenil de la grange Larrouy (1000 €). Il y a urgence à renforcer le pignon sud de cette grange.

6. Questions diverses

► Intervention de Monique Saüt du GFAM Lurra: compte-rendu de leur réflexion sur le foncier

Une conviction: préserver la terre, nourricière et outil de travail, pour en faire un bien collectif à tout jamais sorti du marché spéculatif, et sensibiliser le public à cet enjeu.

C'est une réflexion partagée par ELB (syndicat agricole basque lié à la Confédération Paysanne) , EHLG (chambre d'agriculture autonome basque), Arrapitz et Inter-amap (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Bilan de la réflexion: les transactions agricoles sont à des prix exorbitants; d'ou la nécessité de mettre en place un nouvel outil, pour être plus réactif, collecter de l'épargne publique, répondre à des besoins financiers importants, et avoir une démarche éthique.

Cet outil serait une Société Commandite par Action (SCA), dont le fonctionnement est très différent d'un GFAM: gérance, appel à fond public, une personne morale peut être actionnaire, 1 action (et non plus une part sociale) = 1 voix.

Pour plus d'information, consulter le site du GFAM Béarn où les débats complets du GFAM Lurra seront présentés.

Quelques réactions de l'AG: cela ne remet pas en question le fonctionnement de la Safer Aquitaine; Monique répond que c'est un contre-pouvoir.

Qui dit action, dit bénéfices qui vont attirer des "gens intéressés".

Les actionnaires n'interviennent que sur les comptes; le groupe décideur est indépendant des actionnaires, et agit selon une charte éthique.



Problème du principe: 1 action = 1 voix.

Que fait-on si de gros actionnaires décident de partir ? Les fonds sont immobilisés sur 5 ans.

► Présentation de l'Association " Gardons le Foncier Agricole du Béarn"

Objet: "elle a pour objet de favoriser la maîtrise du foncier agricole sur le Béarn, notamment en participant à l'acquisition et à la gestion collective de terres et de bâtiments agricoles, en s'assurant de la destination agricole de ce patrimoine.

A cette fin, l'asso pourra être associée de sociétés civiles dont l'objet est :

- la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers à destination essentiellement agricole composant son patrimoine.
- éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en sociétés.
- et généralement toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société".

Pourquoi cette création ? Afin de faire face à un éventuel problème administratif ou juridique pour le GFAM ; en effet, une loi oblige tous les Gfam à donner l'identité complète (extrait de date de naissance, contrat de mariage...) de tous ses adhérents auprès de la Préfecture.

Le Gfam du Larzac, en combinant une association avec une SCI, a contourné le problème.

Pour les membres de "Gardons le Foncier Agricole", l'association peut être un recours, si le GFAM est confronté un jour à un tel problème.

Autre avantage de l'association : elle peut recevoir des dons, et organiser légalement des manifestations de soutien.

Une porteuse de part est choquée par le fait que l'association ait été créée sans discussion préalable, lors de l'AG du GFAM, et demande un vote futur de l'AG pour travailler avec cette association ; car il s'agit de régler nos relations avec un partenaire (voir le précédent avec Greenpeace il y a 3 ans).

Justement, par rapport à ce précédent, il avait été décidé de ne pas voter en AG sur une question diverse. Ici, il s'agit juste d'une présentation ; rien n'est imposé au Gfam.

Cette solution d'association n'est pas forcément la seule ; il y a toujours nécessité de réfléchir à d'autres structures pour nous aider.

► Intervention sur la méthanisation présentée par Jacques Billet

Un Collectif de réflexion existe et une étude a été lancée sur la bergerie de Maxime à Bedous. Ce collectif travaille avec SOLAGRO, avec des contacts sur toute la chaîne ; il cherche des lieux de vulgarisation.

► Forum ouvert" Comment nourrir la ville?" à Pau, le 16 novembre 2012

Ce forum parle des liens entre la ville et la campagne ; c'est l'occasion de faire connaître le GFAM.

► Point sur l'éventuelle liaison routière Pau-Oloron (Axe E7) et son impact sur la ferme de Marc et Mireille

La bande des 300 m, réservée pour l'axe routier, est toujours d'actualité ; les carottages n'ont pas encore commencé, mais le Comité d'Arbus se prépare à s'y opposer.

Le conseiller général Domecq a suggéré oralement à Marc et Mireille, par personne interposée, de se trouver une autre propriété, que le Conseil Général payerait. Réponse : " votre proposition de nous déporter, vous pouvez vous la garder".

La bataille continue!!

